a m.r Ordonille.

Quoique naturellement apa-
thique sur mes interets, quoique
votre conduite envers moi ait du
mattiedir beaucoup sur l'eur
de la Chirurgie, que vous deviez
favoriser, je ne puis négliger les
les moyens offerts par le nouvel
ordre de choses, pour procurer
à la Chirurgie l'histoire qu'elle
attendoit de moi, et me conserver
une partie ou une totalité Le
fruit que je devois attendre de
quinze années de travaux constans
consacrés à cette histoire.

peutetre vous direz vous en ce
moment, que je suis le maître + à vous même
de mes actions et quelles vous sont
absolument indifferentes. cela peut
être; mais je dois croire qu'après
y avoir réflechi vous jugerez que
je ne puis deffendre ce double
interêt sans vous mettre en scène
avec quelque disavantage.

vous n'avez pas oublié sans
doute qu'au mois de mai 1784,
je vous fis remettre par m.r heron
un mémoire, qui prouve que vous
avez pris vis à vis de moi l'engagement
de me faire payer annuellement
et à titre de gratification, comme
chargé d'écrire l'histoire de la
chirurgie une somme de 1200.tt,
sur l'excedent des revenus de l'academie
si mal employé d'ailleurs de votre
consentement et sous votre inspection
j'ai lieu de croire qu'un double de
ce mémoire, remis à m.r heron pour

ARC 8d.10
n° 7
PEYRILHE

me servir de titre un jour,
en cas de besoin, existe dans ses
papiers. vous ne concevez pas sans
doute qu'on puisse se faire un titre
ni de la présentation d'un pareil
mémoire ni de son dépot. peutetre
changerez-vous d'avis quand vous
aurez considéré que, conformement aux
demandes qui y sont formées, vous
avez ordonné le payement de cette
indemnité pendant plusieurs années
& le titre existe au Bureau d'administration.
ensuite vous avez suspendu le payement
de cette indemnité; ensuite vous
en avez ordonné le payement pour
une année; ensuite vous l'avez
suspendu et il l'est encore. toutes
ces variantes, je les expliquerai s'il
le faut à l'assemblée nationale, avec
la franchise que l'interet de ma cause
exige, mais avec tous les égards qui
vous sont dus.

vous sentez de reste, monsieur,
que je ne puis demander justice à
qui il appartient de la faire, sans
exposer toutes les variantes de votre
part & sans indiquer leurs causes,
assurement très relatives à mon
individu, mais tres etrangeres à
l'historien de la Chirurgie. vous
avez confondu ces deux personnages,
parce que chez vous l'homme l'empor-
toit sur l'homme public.

avec quelque art et quelque modé
ration que soit fait mon mémoire
à l'assemblée nationale, vous devez
necessairement y paroitre foible,
partial, passionné & surtout tres

chirurgie, que vos nombreuses attributions, droits, privileges, vous imposoient le devoir de proteger. j'ai eu soin d'écarter tous les faits qui quoique utiles à ma cause n'en sont pas absolument necessaires; mais une fausse delicatesse ne me fera pas trahir l'interet de l'art & le mien, en omettant ceux de ces faits qui peuvent établir mes droits à l'indemnité annuelle de 1200 tt — stipulée par mr. de la martiniere & reconnue & allouée par vous.

j'aurois droit à une plus forte indemnité, si le troisieme volume de l'histoire de la chirurgie, qui seroit imprimé depuis deux ou trois ans si vous l'aviez voulu, ne l'étoit pas bientot aux frais de la nation. enfin monsieur, mon mémoire à l'assemblée nationale tel que j'ai cru devoir le rediger, & tel qu'on a jugé qu'il devoit l'etre est une sorte de debat contentieux entre le premier chirurgien, qui a contracté, comme tel des engagemens divers, tant implicites qu'explicites, relativement à l'histoire de la chirurgie.

+ l'historien de la chirurgie

mon mémoire est essentiellement composé de deux objets distincts: du contentieux, où je ne puis vous perdre de vue, & de la demande que l'assemblée nationale veuille bien prendre en considérations l'utilité de l'histoire de la chirurgie, et l'existence actuelle en porte feuille du 3me vol. qui n'attend que l'impression.

La premiere partie peut disparaitre du mémoire, si vous voulez

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

pecuniaires que vous avez pris envers
moi, le payement qu'on peut prouver d'une
manière plus solide, que vous ne pensez peutêtre
alors il ne rentrerait dans ce mémoire que
que l'objet de l'impression du 2ème volume,
alors vous n'y paraitriez que pour appu-
yer la demande que je me propose d'en
faire à l'assemblée nationale. d'après les
idées que je suis à portée de prendre dans
les séances du Comité de salubrité, où j'ai l'hon-
neur de représenter le Collège, j'ai tout lieu de
croire qu'une démarche ayant le bien pub-
lic pour objet ne vous nuirait pas du tout
dans l'esprit des deputés qui composent le
Comité. au reste, je ne sollicite pas votre
adjonction, je vous la propose seulement
comme pouvant être utile à la chose
publique, à votre place et à vous même.

3 fev. 1791. P.

à